



FESTIVALS 2010

21^{ème} édition

Charte des Eurochestries

1. Une pratique orchestrale à la dimension européenne
2. Des rencontres de jeunes instrumentistes de haut niveau
3. Un podium de jeunes chefs d'orchestre et de jeunes solistes
4. Un chantier européen pour les compositeurs : la création et la promotion des œuvres contemporaines
5. La découverte des répertoires nationaux européens
6. Le développement d'une fraternité artistique européenne par la création d'orchestres en mélange de nationalités : fusion des formations symphoniques et mise en commun des ressources instrumentales.
7. La coopération des chœurs de jeunes de l'Europe
8. La mise en valeur des sites et des patrimoines régionaux
9. La diffusion du grand répertoire symphonique auprès d'un large public
10. L'ouverture aux cultures des peuples d'Europe

Conditions et procédure pour les orchestres et chœurs pour participer aux festivals Eurochestries

La participation à un festival Eurochestries suppose:

Étape 1 – prendre connaissance et **accepter le cahier des charges du festival** auquel l'orchestre ou le chœur souhaite participer.

Étape 2 – faire une **demande de participation** auprès de la Fédération des festivals Eurochestries à l'aide du **formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2010"**

Étape 3 - Après avis favorable de la Fédération des festivals Eurochestries et de l'organisateur du festival, **signer le contrat de participation** co-signé par ceux-ci, **en payant la cotisation** à la Fédération des festivals Eurochestries.

Aucun orchestre ou chorale ne sera autorisé à participer à un festival sans avoir suivi cette procédure: demande préalable auprès de la Fédération des festivals Eurochestries, la signature du contrat de partenariat par les trois parties, paiement de la cotisation au moment de la signature du contrat.

Pour 2010, celle-ci s'élève à 50 € par orchestre + 10 € par personne participante (musiciens et accompagnants).

L'inscription de l'orchestre/chœur ne sera effective qu'au versement de cette cotisation.



FESTIVAL 2010

21^{ème} édition

EUROCHESTRIES VIENNE

France du 3 au 13 juillet 2010

Conditions de participation au festival Eurochestries en Vienne 2010

Ces rencontres Européennes d'Orchestres de Jeunes et de chœurs d'enfants seront organisées dans le respect de la Charte des Eurochestries.

1) DATES

Le Festival Eurochestries en Vienne aura lieu du **3 au 13 juillet 2010**.

Arrivée des Orchestres et chœurs : le 3 juillet à partir de 17 heures

Départ des Orchestres et chœurs : le 13 juillet au matin

2) DEPLACEMENTS

Il est demandé impérativement à chaque orchestre de **venir en bus**.

Le transport du lieu de résidence au lieu d'hébergement (ville de Lencloître) en Vienne « aller et retour » est à la charge de chaque orchestre ainsi que l'amortissement du bus pendant la durée du Festival Eurochestries en Vienne.

L'orchestre devra passer un accord avec sa compagnie des transports.

Les frais de carburant relatifs aux allers-retours du lieu d'hébergement vers les lieux de concerts sont pris en charge par le festival Eurochestries en Vienne en fonction du nombre de kilomètres parcourus pour les concerts.

Si l'orchestre ou le chœur vient en avion, il devra louer un bus en France à ses frais. Le Festival Eurochestries en Vienne remboursera des frais de transport sur la même base que pour les orchestres ou chœurs venus en bus.

3) SEJOUR (HEBERGEMENT ET REPAS)

L'hébergement en pension complète sera pris en charge par le Festival Eurochestries en Vienne à partir du 3 juillet (arrivée entre 17 h 00 et 19 h 00) jusqu'au 13 juillet après le petit déjeuner.

Les instrumentistes et les accompagnateurs seront hébergés collectivement dans un internat d'un lycée.

Les Chefs d'Orchestres et les chauffeurs de bus seront hébergés également au lycée, en chambres individuelles.

Draps ou duvets et oreillers ne seront pas fournis. Ils devront être apportés par les participants.

Prévoir nécessaire de toilette.

4) ENCADREMENT

Les orchestres devront obligatoirement venir avec:

- **un responsable de l'encadrement des musiciens. Chaque orchestre est responsable de la discipline et de l'encadrement de ses musiciens.** Un responsable devra être nommé par l'orchestre. Il sera chargé de veiller à la bonne conduite de ses musiciens et sera l'interlocuteur du festival en cas de problème.
Les musiciens mineurs sont également sous la responsabilité de l'orchestre qui doit prévoir un encadrement suffisant à cet effet.
- **un interprète**
- **un régisseur** : afin de faciliter l'organisation des répétitions, des concerts et des déplacements, chaque orchestre et chœur devra nommer un régisseur chargé de coordonner tous les problèmes techniques avec la régie générale du Festival (transport du matériel...)

5) EFFECTIFS

Il est demandé à chaque orchestre de limiter l'effectif des musiciens et accompagnateurs à **45 personnes maximum** (y compris les chauffeurs).

Pour toute personne supplémentaire, l'orchestre devra payer par jour la somme de 25 € pour les musiciens et 42 € pour les accompagnateurs.

L'hébergement de ces personnes ne se fera au lycée que dans la limite des places disponibles, au même titre et conditions que les musiciens.

Le nombre **d'accompagnateurs** sera défini d'un commun accord entre l'orchestre et le Festival **en fonction de l'effectif des instrumentistes**.

L'orchestre fournira avant le 1^{er} mai:

- **La liste nominative des instrumentistes**, en indiquant l'instrument joué, la répartition Filles et Garçons, les noms et prénoms, les dates et lieux de naissance de chaque musicien, ainsi que les numéros de passeport.
- **La liste nominative de l'encadrement**, en précisant: chef d'orchestre, directeur, régisseur, personnalités accompagnant le groupe, les parents, les chauffeurs, en indiquant les noms et prénoms, dates et lieux de naissance, les numéros de passeport.
(Nous préciser le nombre de couples pour la réservation des chambres).

Veillez nous signaler : les repas spéciaux, végétariens, végétaliens, sans sel etc...

6) CONCERTS et PROGRAMME MUSICAL

- **Concert d'ouverture** : le 4 juillet 2010 – Salle Multimédia de Lencloître

Chaque orchestre se présentera avec **une ou deux œuvres de compositeurs de son pays mettant en valeur l'orchestre**. Durée de la prestation: 20 minutes maximum

- **Pendant le festival**, chaque orchestre donnera **plusieurs concerts** en formation "**nationale**", avec son propre répertoire, sur le territoire de la Vienne.

Chaque concert doit comporter **1 h 30 de musique pure (2 heures avec entracte)**.

Chaque orchestre arrivera avec son **répertoire prêt**.
Des temps de répétitions d'environ une heure sur les lieux de concerts seront prévus.

Le programme musical devra être envoyé avant le 1^{er} avril 2010.

Une partie du répertoire devra être consacrée à des **compositeurs du pays d'origine** de l'orchestre.

Des ensembles issus des orchestres (quatuor, quintette à cordes ou à vent) pourront être appelés à jouer dans des lieux publics.

- Concert européen de clôture : le 12 juillet 2010 - Salle Multimédia de Lencloître

Le Concert de clôture du Festival constitue l'originalité et la force des festivals Eurochestries.
Un ou deux grands orchestres seront constitués, rassemblant tous les musiciens présents, pour l'interprétation d'une ou deux œuvres communes.
Ces formations ont la particularité de réunir nationalités et cultures différentes.

Chaque chef d'orchestre proposera et dirigera une œuvre. Durée: environ 10 min.
Le choix des œuvres pour le concert de clôture se fera en accord avec les chefs d'orchestre et les organisateurs du Festival.

Chaque matinée sera donc consacrée aux répétitions européennes afin de préparer le concert de clôture.

La régie du concert européen est assurée par le Festival, avec l'aide des régisseurs d'orchestres.

7) INSTRUMENTS ET PUPITRES

Chaque orchestre doit se munir de tout le matériel nécessaire: instruments, percussions, pupitres de direction, pupitres musiciens.
Aucun matériel ne pourra être mis à la disposition des orchestres sur les lieux de concerts.
Des locations peuvent être prévues (aux frais de l'orchestre).

8) PARTITIONS

Pour les concerts, chaque orchestre doit apporter les partitions **originales nécessaires**. Les frais éventuels de location sont à la charge de l'orchestre. (Les photocopies étant interdites).

Pour le **concert de clôture**, chaque chef d'orchestre fournit le matériel de l'œuvre qu'il dirigera.
Il sera demandé à chaque chef d'orchestre de nous faire parvenir avant le 20 mai 2010 un exemplaire complet de l'œuvre choisie pour le concert de clôture du Festival, afin que nous puissions préparer le matériel d'orchestre à l'avance.

9) ASSURANCES

Chaque orchestre devra se **couvrir d'une assurance** contre la détérioration et le vol (nous fournir une attestation d'assurance).

Le **Festival** pour sa part contracte une assurance **Responsabilité Civile** pour les dommages causés de son fait.

10) VIE EN COMMUNAUTE

Les participants s'engagent à respecter les règles de la vie communautaire, notamment le règlement intérieur du Lycée ainsi que le planning des activités du **Festival Eurochestries en Vienne**.

Respect du sommeil d'autrui : observer le silence à l'intérieur et à l'extérieur des locaux

Interdiction de fumer et de véhiculer de l'alcool à l'intérieur du lycée et dans l'enceinte du lieu d'hébergement.

Le non-respect du règlement peut entraîner de lourdes sanctions à l'égard de l'orchestre.

Toute détérioration reconnue causée par l'orchestre sera facturée à l'orchestre.

Des réunions auront lieu en début de matinée, avec les Chefs d'orchestres, les régisseurs d'orchestres, les interprètes et l'ensemble de l'équipe du Festival.

Ces réunions ont pour but de faire une synthèse de la journée et de préciser l'organisation de la journée suivante (heure de départ des bus vers les lieux de concerts, heures de répétitions, repas, problèmes de régie, transports des gros instruments...).

11) DROIT DE PARTICIPATION - COTISATION

Les orchestres souhaitant participer aux festivals Eurochestries doivent s'acquitter d'une cotisation d'adhésion à la Fédération des Festivals Eurochestries.

Pour 2010, celle-ci s'élève à 50€ par orchestre + 10 € par personne participante (musiciens et accompagnants).

Cette cotisation devra être versée à l'inscription.

L'inscription sera effective au versement de cette cotisation.

12) DIVERS

La participation des chefs d'orchestre et des orchestres est basée sur le principe du bénévolat.

Chaque orchestre devra se munir de papier à lettre à l'entête de l'organisation participante et de son tampon afin d'établir les factures pour le remboursement des frais de déplacement sur les lieux de concerts.

→ Pour participer au festival Eurochestries en Vienne:

Renvoyez dès que possible le formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2010" à la Fédération des festivals Eurochestries:

1 rue du 8 mai 17500 Saint-Germain de Lusignan – Tél.: 05 46 48 25 30

Email: fede.eurochestries@orange.fr